

## APPEL À PROJETS 2018

### FONDATION DE LA MUTUELLE GENERALE

#### « Les technologies au service des personnes atteintes de maladies neurodégénératives »

#### CONTEXTE ET OPPORTUNITÉ

Depuis sa création, en 2013, la Fondation de La Mutuelle Générale oeuvre en faveur des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et de leurs aidants, conformément aux missions qu'elle s'est donnée.

En 2017, dans la continuité de ses actions passées, la Fondation de La Mutuelle Générale a fait le choix de lancer un appel à projets sur la problématique des technologies au service des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

En 2018, elle souhaite renouveler son engagement auprès des malades, aidants et professionnels en lançant à renouvelant cet appel à projets.

#### PROBLÉMATIQUE

Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience collective du défi sociétal majeur que représentent les maladies neurodégénératives.

Aujourd'hui, en France, plus de 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, plus de 150 000 sont touchées par la maladie de Parkinson et plus de 85 000 par la sclérose en plaques.

La prévalence de plus d'un million de personnes malades en France et la gravité de l'impact de ces maladies sur la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants imposent **une mobilisation importante dans les domaines de la recherche, du soin et de l'accompagnement.**

Après trois plans nationaux dédiés à la maladie d'Alzheimer, première maladie neurodégénérative en France, le plan a été étendu à l'ensemble des maladies neurodégénératives en 2014. Les pouvoirs publics se sont attachés à faire évoluer l'organisation du système de santé pour mieux répondre aux besoins de soins et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs.

Ce changement de modèle organisationnel peut s'appuyer sur les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) développées par l'acteur industriel.

Depuis quelques années, des solutions technologiques émergent au sein des filières de prise en charge qui ont un impact sur les pratiques des professionnels. Ces solutions **permettent d'envisager des dispositifs innovants qui aident les personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs à rester autonomes le plus longtemps possible**. Télésurveillance, télé médecine, domotique, robotique ou objets connectés apparaissent comme autant de solutions pour aider à vivre mieux et plus longtemps chez soi.

## **OBJECTIF**

Cet appel à projets sur le thème « Les technologies au service des personnes atteintes de maladies neurodégénératives » a pour objectif d'identifier et encourager des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives sur les thématiques suivantes :

### **Thème 1 : Le suivi et l'accompagnement du malade et des aidants familiaux et professionnels au domicile**

Il s'agit de soutenir des solutions qui assurent le maintien de l'autonomie au domicile de la personne le plus longtemps possible, dans des conditions de bien-être optimal et de sécurité.

### **Thème 2 : Les pratiques innovantes des professionnels et dispositifs d'accompagnement au sein des organisations de santé**

Il s'agit de s'intéresser aux solutions développées qui modifient les pratiques des professionnels ou les dispositifs des organisations, durablement en faveur des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

## **TYPE DE SOUTIEN**

La Fondation de La Mutuelle Générale cherche à encourager des projets proposant des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives via :

- un soutien financier de 18 mois ;
- une participation à la valorisation des résultats.

## **DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS**

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Entreprises et Start up du secteur numérique ;
- Etablissements de santé type Soins de Suite et réadaptation (SSR), de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO), CHU, Maison de Santé, EHPAD... ;
- Sociétés savantes, laboratoires de recherche ou de sciences sociales, associations (living lab)...

Les collaborations entre Start/up ou entreprise du secteur numérique et les laboratoires sont souhaitées par la Fondation.

Une attention particulière sera donnée sur l'aspect co-crédation, co-conception (de type Living'Lab) impliquant les usagers (ou leurs représentants), entreprise et le monde académique lors de la création du projet.

Les projets soumis devront être en phase de recherche et développement avancée et présenter un potentiel de succès important auprès des utilisateurs. Incrémentale ou de rupture, l'innovation devra nécessairement s'inscrire dans une perspective applicative.

## **CONDITIONS DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS**

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Un résumé du projet ;
- Des éléments d'information sur le contexte et/ou justificatif et/ou problématique du projet (revue de littérature, bibliographie, étude de marché) ;
- Le caractère innovant du projet ;
- Une description du dispositif technologique et/ou de la solution e-santé et/ou du service proposé ;
- Une présentation des modalités de réalisation et de la méthodologie d'évaluation du dispositif proposé ;
- Une présentation des acteurs du projet, de leur articulation et leur mode de travail collaboratif ;
- Une description du bénéfice et de l'impact de la solution sur l'autonomie de la personne, le positionnement des aidants et/ou l'évolution des pratiques des professionnels ;
- Des éléments sur les perspectives de valorisation, d'évolution et de pérennisation ;
- Un budget détaillé.

## **PROCÉDURES DE SÉLECTION**

La sélection des dossiers sera réalisée par le comité de gestion sur la base des avis rendus par le comité scientifique, à l'issue d'une double expertise.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Une attention particulière sera portée aux critères de sélection suivants :

- L'utilité du projet (répondre à un besoin réel identifié et justifié par des fondements scientifiques et/ou économiques) ;
- Le caractère innovant du produit ou dispositif (unique sur le marché et/ou dans les organisations similaires, qui induit un changement dans la prise en charge) ;
- La crédibilité du projet (capacité à réunir l'ensemble des conditions et moyens nécessaires à la réussite du projet) ;
- Le bénéfice du projet (apport en termes d'amélioration de la santé et/ou de l'autonomie) ;
- L'éthique du dispositif, service ou produits (garantir l'éthique).

## CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention, signée par la Fondation de La Mutuelle Générale et l'entreprise ou l'organisme retenu, sur la base du budget détaillé.

## CALENDRIER

Étape 1	Lancement de l'appel à projets	5 juillet 2018
Étape 2	Réception des candidatures	24 août 2018
Étape 3	Traitement des candidatures reçues et envoi aux membres du comité scientifique pour expertise	30 août 2018
Étape 4	Retour des expertises des membres du comité scientifique	30 septembre 2018
Étape 5	Classement des dossiers et avis du comité scientifique	3 octobre 2018
Étape 6	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation de La Mutuelle Générale	16 novembre 2018

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir : <http://www.fondationdelavenir.org>

**DATE LIMITE D'ENVOI : 24 août 2018 à minuit**

à [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)

(référence AAP\_FLMG18)

**Contact** : Rémi POILLERAT au 01 40 43 23 73 ou par e-mail : [RIIS@fondationdelavenir.org](mailto:RIIS@fondationdelavenir.org)

***Tous les dossiers enregistrés feront l'objet  
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.***